

COMPTE-RENDU DE REUNION
Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 30 juin 2017, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Géraldine BANNIER, maire, sur convocation du 22 juin 2017

Étaient présents : BANNIER Géraldine, MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, AMBROIS Jean-Noël, BARRAIS Didier, BRUCHET Anaëlle, CHENU Stéphane, DANEELS David, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne, GALLON Evelyne, PERRIER Jean-Yves, THOMAS Flavie

Formant la majorité des membres en exercice (14)

Absent excusé : RAIMBAULT Jean-François

BARRAIS Didier **est nommé secrétaire de séance.**

Ouverture de la séance à 21 heures 00.

Compte-rendu de la réunion du 18 mai 2017 approuvé.

1^{ère} partie de réunion : rapports soumis à délibération

Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Voir le procès-verbal de l'élection.

Tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire à partir du 01^{er} septembre 2017

Restaurant scolaire :

La commune de Cossé le Vivien, dont la cuisine centrale fabrique et livre les repas servis au restaurant scolaire de Courbeville, n'augmente pas ses tarifs au 01^{er} septembre 2017. Ils demeurent tel que suit :

Repas enfant : 3.45 €

Repas adulte (au restaurant scolaire) : 6.28 €

Transport des repas dans la commune : 12.26 € (forfait par jour)

Mme le Maire présente au conseil municipal un bilan budgétaire du restaurant scolaire sur l'année 2016 qui peut se résumer tel que suit :

Le total des dépenses (achat et transport des repas, frais de personnel, eau, électricité, produits d'entretien, redevance ordures ménagères, téléphone,...), pour l'année 2016, est de 40 203.25 € (41 695,61 € en 2015) pour 6 074 repas servis (6 322 € en 2015)

Les recettes (vente des repas aux familles et remboursement par Familles Rurales des transports de repas) s'élèvent à 22 957.34 € (23 810.34 € en 2015).

La participation communale est donc de 17 245.91 € (17 885.27 € en 2015).

Le coût réel d'un repas est de 6.62 € (6.60 € en 2015), et la participation communale est de 2.82 € par repas (2.83 € en 2015).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire à partir du 01^{er} septembre 2017 :

Repas enfant : 3.80 €

Repas adulte : 6.45 €

Service d'un repas enfant préparé par la famille suite à un protocole médical : 0.23 €.

Accueil périscolaire :

Un bilan budgétaire de l'accueil périscolaire sur l'année 2016 est également présenté. Les dépenses s'élèvent à 18 547.67 € (achat de matériel, frais de personnel, eau, électricité, produits d'entretien, redevance ordures ménagères, téléphone, ...). Les recettes (prestations facturées aux familles, prestation de service de la CAF et de la MSA, CEJ de la CAF) s'élèvent à 13 577.50 €. La commune participe à hauteur de 4 970.70 € en 2016 (5 098.38 € en 2015).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs à partir du 01^{er} septembre 2017 :

	Quotient familial > ou égal à 900	Quotient familial < à 900
Accueil du matin (7h15 à 8h30)	1.23 €	1.18 €
En cas de demande de 7h00 à 7h15	1.23 €	1.18 €
Accueil du soir (16h45 à 18h45)	1.46 €	1.41 €
Pénalité en cas d'arrivée après 18h45	2.91 €	2.81 €

Mme le Maire informe le conseil municipal que la baisse des effectifs amènera à modifier l'organisation de l'emploi du temps des agents en charge de l'accueil périscolaire du matin. Un seul agent (au lieu de deux) sera nécessaire le matin (un pour douze enfants). Les heures du deuxième agent seront réparties sur le ménage (salle de la Rencontre et salle de loisirs) et la cantine.

Adhésion à *MAYENNE INGÉNIERIE* lors de l'assemblée générale constitutive

Madame le Maire, fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée *Mayenne ingénierie* dont le Conseil départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Conformément à l'article L 5511-1 du *Code général des collectivités territoriales*, *Mayenne Ingénierie* créée sous forme d'un Établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- *L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.*

À cette fin, *Mayenne Ingénierie* a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Les statuts de *Mayenne Ingénierie* prévoient que le Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, soit composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Maires et Présidents d'EPCI des collectivités adhérentes.

Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à Laval.

Vu le rapport du Maire,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite *Loi NOTRe*,
Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Mayenne en date du 6 mars 2017,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à cet organisme d'assistance et de :

APPROUVER le projet de statuts de l'Établissement public administratif, dénommé *Mayenne Ingénierie*, annexé à la présente délibération ;

DÉCIDER en conséquence de l'adhésion de la commune de COURBEVEILLE à *Mayenne Ingénierie* à compter de sa création, prévue le 11 septembre 2017 ;

AUTORISER le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;

S'ENGAGER à verser à *Mayenne Ingénierie* une participation dont le montant annuel sera fixé lors du premier Conseil d'administration ;

DÉSIGNER comme représentant de la commune de COURBEVEILLE à l'Assemblée générale constitutive de *Mayenne Ingénierie* prévue le 11 septembre 2017, le Maire.

Fonds de concours – investissement communal 2017

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 12-06-2017, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2017.

Il est précisé que ce fonds de concours est exceptionnel pour l'année 2017 (en lien avec la répartition de l'enveloppe 2017 du contrat de ruralité conclu avec l'Etat).

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 3 864 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2017 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ intitulé de l'opération : Enfouissement des réseaux (rue de Bretagne et rue des Sports)

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Enfouissement des réseaux	82 320 €	Fonds de concours CCPC Autofinancement et emprunt	3 864 € 78 456 €
Total investissement	82 320 €	Total financement	82 320 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

⇒ **SOLLICITER** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,

⇒ **APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,

⇒ **AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

<u>2^{ème} partie de réunion : Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire :</u>

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Géraldine BANNIER, Maire de Courbeville, communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de

marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2014 :

NEANT

3^{ème} partie de réunion : informations et questions diverses

Eglise

Mme le maire fait part du courrier de félicitation et remerciement de la paroisse pour l'accueil du spectacle Angers Nantes Opéra.

Lors du spectacle, il a été constaté la présence de trous dans les vitraux (oiseaux). Aussi, un devis a été demandé pour la réparation des vitraux de l'église. La dernière réparation date de 2015 et s'élevait à 1 434 € TTC (Entreprise BARTHE BORDEREAU, Angers).

Participation pour la scolarisation des élèves hors commune

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été indiqué les montants demandés par les communes scolarisant des enfants de Courbeville, ainsi que le nombre d'enfants accueillis. Les communes de Cossé-le-Vivien et Ahuillé ont actualisé leur montant :

Commune	Nombre	Coût par élève
Ahuillé	4 (4 l'année dernière)	764.33 € (760 € l'année dernière)
Cossé-le-Vivien	7 (9 l'année dernière)	796.74 € (829.68 € l'année dernière)

Ecole Saint Joseph

Lors d'un "conseil d'école enfants", il a été demandé les choses suivantes :

- L'utilisation de la pelouse de l'accueil périscolaire pendant les récréations, pour des activités calmes à l'ombre (uniquement aux beaux jours).
- L'installation d'un miroir (qui serait acheté par l'école) dans les toilettes.

Le conseil municipal est favorable à ces demandes.

Logiciel Abellium

Ce sont actuellement près de 2 900 familles et 4 500 enfants et jeunes qui utilisent le Portail familles du Pays de Craon pour leurs inscriptions aux services communaux, intercommunaux et associatifs.

Ce portail leur permet de bénéficier d'un dossier unique pour les services scolaires, périscolaires et extrascolaires et de réaliser leurs inscriptions simplement à partir de n'importe quel ordinateur connecté au web.

Pour le gestionnaire, ce logiciel permet de collecter les informations familiales nécessaires à l'inscription des enfants, de planifier les différentes périodes de fonctionnement, d'organiser les activités, de réaliser la facturation et les déclarations auprès des organismes financeurs (CAF, MSA).

Le marché public en cours avec l'entreprise éditrice du logiciel Abélium se termine dans les prochaines semaines, aussi la communauté de communes du Pays de Craon propose à nouveau de pouvoir bénéficier de ce logiciel commun.

Actuellement, voici le recensement des familles utilisatrices du portail Familles pour Courbeville : 33 familles - 43 enfants.

Aussi avant de clôturer le marché en cours, on nous propose d'indiquer notre volonté ou non de déployer le logiciel pour les services de notre commune.

Le coût d'investissement est de 1 993 € HT, subventionné par la CAF entre 25 et 50 %, et un coût de fonctionnement de 188 € TTC/an.

Les élus préfèrent attendre encore pour adhérer au service.

Défense contre l'incendie – tournée des poteaux incendie par le SDIS

Comme chaque année, le SDIS a effectué le contrôle des poteaux d'incendie de la commune, en matière de visibilité, d'accessibilité et de manœuvrabilité (mise en eau et

contrôle de l'étanchéité). Ce contrôle fait notamment mention d'observation sur deux poteaux incendie :

- Le poteau situé route de Montjean, direction Courbeveille : mauvais état et pas de chaînette,
- Le poteau situé sur la D771, direction COSSE –Beusoleil : manœuvre difficile, volant à changer.

Un devis a été demandé auprès de SUEZ pour la réparation de ces deux poteaux (chaînette et volant).

Le poteau situé sur la D771 sera remplacé en 2018, à défaut de réparation.

Démission du maire et élections du maire et des adjoints

Géraldine BANNIER était inscrite pour le portage des repas les 8 et 9 août. Il y a lieu de la remplacer :

	Portage des repas
Mardi 8 août	Christophe TOURTIER
Mercredi 9 août	Yannis DAVENEL
Jeudi 10 août	Yannis DAVENEL
Vendredi 11 août	Yannis DAVENEL

Les futurs maire et adjoints sont invités à fournir les dates d'absence sur la commune pour les congés d'été.

En vue de l'élection prochaine du maire et des adjoints (suite à la démission de Mme Bannier), il est signalé que des mariages sont prévus les samedis 22 (11h30, demande des mariés que l'officier d'état-civil soit Jean-Luc MOUSSU (sous réserve qu'il soit maire ou adjoint)) et 29 juillet (10h00). Il y aura lieu de préciser l'officier d'état-civil (maire ou adjoints) pour ces mariages.

Mme le Maire invite les membres du conseil municipal à se porter candidat pour le mandat de maire et d'adjoints.

Un tour de table est effectué. Des membres du conseil municipal se portent candidats pour être maire et adjoints.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Vendredi 21 juillet 2017	20h30	Mairie	Conseil municipal (Election du maire et des adjoints)
Mardi 11 juillet	14h45		Visite de la commune par le jury du Label Villes et Villages fleuris
05 ou 07 au 27 août 2017		Mairie	Fermeture, avec des permanences les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 10h à 12h.
Vendredi 25 août 2017	15h00	Mairie	Rencontre entre Elisabeth Doineau, candidate aux élections sénatoriales et le conseil municipal
Jeudi __ septembre 2017	20h30	Mairie	Conseil municipal
Première semaine d'octobre 2017			Présentation cimetièrre zérophyto avec Synergies

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Les présents ont signé.

Affiché le 03/07/2017

Accord du secrétaire de séance donné le 03/07/2017

Notifié aux membres du conseil municipal le 03/07/2017